

**001**

Séance du Conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes de la CSHC, tenue au local 1078, du Centre d'éducation des adultes d'East Angus, le 29 novembre 2018 à 17 heures 30.

**Président** : Monsieur Sylvain Lessard

**Direction** : Madame Nathalie Roy

**Présences** : Mesdames Nathalie Roy, Marie-Joëlle Paradis, Monique Pomerleau,  
Carole Bourgault et Nancy Blanchette

Messieurs Claude Bergeron et Sylvain Lessard

**Absence** : Monsieur Gilles Rioux

### **CET18-142 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de madame Nancy Blanchette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2018
3. Questions du public
4. Budget d'investissement 2019-2020
5. Mesures budgétaires dédiées et protégées aux établissements pour l'année 2018-2019 (mesure 15166)
6. Budget équilibré 2018-2019
7. Convention de gestion
8. Actes d'établissement
9. Règles relatives aux critères d'inscription des élèves dans les écoles
10. Plan triennal 2019-2022
11. Culture à l'école
12. Bons coups
13. Correspondance
14. Questions du public sur les sujets à l'ordre du jour
15. Autres sujets
  - 15.1.
16. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **CET18-143 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 11 octobre**

La direction fait un suivi de la rencontre du 11 octobre 2018 :

- La direction n'a pas encore reçu le plan de l'ingénieur concernant la halte-garderie à Lac-Mégantic.
- Concernant les mesures budgétaires nées, le projet de scolarisation des parents a été accepté par le ministère et une allocation de 32 000\$ sera allouée. Ce montant sera divisé entre les deux projets : Mouv à Lac-Mégantic et Parent'bition à Coaticook.  
L'autre mesure qui porte sur les ateliers «Apprendre autrement» a aussi été acceptée et la somme allouée est de 50 000\$.
- À propos des règles de vie de la formation professionnelle Le CRIFA, Madame Roy a vérifié et le centre a les mêmes règlements que la formation générale des adultes.

Sur la proposition de madame Monique Pomerleau, le procès-verbal de la séance du 11 octobre est adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **Questions du public**

Rien à signaler.

## **CET18-144 Budget d'investissement 2019-2020**

La directrice présente aux membres les demandes qui devraient être faites pour l'année 2019-2020 pour les 3 points services.

### **Lac-Mégantic**

#### **Investissements dans le bâtiment**

- 1- Aménager le sous-sol pour la halte-garderie;
- 2- Installer la conciergerie avec l'école primaire.

#### **Mobilier, appareillage et outillage**

Aucune demande.

### **East Angus**

#### **Investissements dans le bâtiment**

- 1- Aménager le local 1083: installer un lavabo, faire un local d'apaisement, créer des espaces de rangement, donner accès à la porte mitoyenne du local 1065 ;
- 2- Aménager une salle d'attente dans le corridor près du secrétariat;
- 3- Installer des fenêtres intérieures (vue corridor) pour le local de la classe 1078.

#### **Mobilier, appareillage et outillage**

Aucune demande.

## Coaticook

### **Investissements dans le bâtiment**

Aucune demande.

### **Mobilier, appareillage et outillage**

Aucune demande.

Sur la proposition de Monsieur Claude Bergeron, il est résolu d'adopter le budget d'investissement, joint en annexe *CE013-2018-2019-056*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **CET18-145 Mesures budgétaires dédiées et protégées aux établissements pour l'année 2018-2019 (mesure 15166)**

Considérant l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que les règles budgétaires des commissions scolaires peuvent prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget d'établissement d'enseignement ;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2018-2019 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées ;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2018-2019 prévoient que les conseils d'établissement confirment au ministre que les mesures dédiées ou protégées ont été transférées aux établissements ;

Considérant les montants attestés par la Commission scolaire des Hauts-Cantons comme étant transférés au budget de notre centre ;

Considérant le formulaire ci-annexé, «Répartition des montants reçus par votre établissement pour les mesures dédiées et protégées et plan de déploiement pour la **mesure 15166**»;

Il est proposé par Marie-Joëlle Paradis que le conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes confirme que les mesures dédiées ou protégées attestées par la Commission scolaire des Hauts-Cantons ont été transférées au budget de notre centre, document joint en annexe *CE013-2018-2019-057*. De plus, le conseil d'établissement confirme avoir été informé des montants que notre établissement prévoit utiliser pour cette mesure ainsi que du plan de déploiement pour la mesure 15166.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **CET18-146 Budget équilibré 2018-2019**

Madame Nathalie Roy présente la répartition du budget du centre.

Sur la proposition de Madame Monique Pomerleau, il est résolu d'adopter le budget équilibré du centre pour l'année financière 2018-2019, telles que présentées et placées en annexe *CE013-2018-2019-058* du procès-verbal, sous réserve de l'adoption des objectifs et principes de répartition des ressources financières et des critères de répartition des ressources financières par le Conseil des commissaires.

Il est également convenu :

- Que la direction soit autorisée à effectuer certains transferts de crédits sous réserve des règles budgétaires de la Commission scolaire des Hauts-Cantons.
- Que ce budget prévoit également à l'avance l'affectation de tout ou d'une partie des revenus additionnels perçus en cours d'années et non prévus au budget initial.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **CET18-147 Convention de gestion**

La directrice présente aux membres le contenu de la convention de gestion. La convention de gestion sera remplacée par un projet éducatif découlant du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

Sur la proposition de Monsieur Claude Bergeron, il est résolu d'adopter la convention de gestion, document joint en annexe *CEA013-2018-2019-059*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **Actes d'établissement**

Madame Nathalie Roy présente le document et mentionne aux membres les modifications pour l'année 2019-2020 :

- Secteur East Angus: La bâtisse *Les Étincelles du bonheur* sera retirée de la liste, car la classe d'insertion sociale a dû déménager au centre ainsi que celle du *Local des Chevaliers de Colomb*, car nous n'offrons plus de CFMS cuisine en groupe.
- Secteur Lac-Mégantic : La bâtisse *Points Jeunesse du Granit* sera également enlevée, car nous n'offrons plus de CFMS cuisine en groupe.

### **Règles relatives aux critères d'inscription des élèves dans les écoles**

Ce point sera reporté lors de la prochaine rencontre.

### **Plan triennal de répartition & de destination des immeubles**

La directrice nous informe du contenu d'un document adopté dans le cadre des dispositions prévues à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*. Il comprend le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons pour les années 2019 à 2022.

### **Culture à l'école**

Le ministère de l'Éducation met à la disposition des établissements scolaires une aide financière pour le programme *La culture à l'école* pour des activités culturelles. La somme allouée est de 4000\$ pour des activités création en argile et en illustration.

### **Bons coups**

Un membre représentant pour chacun des secteurs présente les bons coups des dernières semaines.

### **Correspondance**

Aucune correspondance.

### **Questions du public sur les sujets à l'ordre du jour**

Rien à signaler.

### **Autre(s) sujet(s)**

Aucun.

### **CET18-148 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Marie-Joëlle Paradis que la séance soit levée à 18 h 23.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Nathalie Roy  
Directrice

---

Sylvain Lessard  
Président